

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Quatre, le 30 Mai à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, Mme Marylise FOIDART, Mme Laëtitia MELOIS, Mme Arlette BUZARE, M. Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, M. Thierry GAETAN, Mme Maryvonne LE GAL, Mme Annaïg MESTRIC, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, Mme Estelle MORIO, M. Didier LEMARCHAND, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, M. Guy DECROIX, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

Philippe-Jacques BLESBOIS à Marylise FOIDART
Gwenaël COURTET à Laëtitia MELOIS
Christian GUEGUEN à Patrice LE STUNFF
Patrice JACQUEMINOT à Françoise BALLESTER
Jean-François SALVAR à Bernard BASTIER
Jacques GREVES à Jean-Jacques MARTEIL

Secrétaire : Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 Mai 2024
Date de l'affichage	24 Mai 2024
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	33

2024 56 **Commission des affaires sociales et de l'emploi : Désignation d'un nouveau conseiller**

Rapporteur : J. Daniel

Suite à la démission de Madame Françoise HENRIQUEZ de son mandat de conseillère municipale, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau conseiller municipal chargé de la remplacer au sein des commissions municipales créées par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020.

Il est rappelé que Madame Françoise HENRIQUEZ était membre de la *commission des affaires sociales et de l'emploi*

La composition des commissions municipales doit respecter la représentation proportionnelle du conseil municipal.

Par délibération 2020-04 en date du 4 juillet 2020, il avait été décidé de fixer à 12 conseillers municipaux la composition de chacune des commissions. Il est rappelé que le Maire est président de droit des commissions, que la majorité municipale dispose de 7 sièges, la liste « Guidel avenir » 3 sièges et « Guidel pour tous » 2 sièges.

La conseillère municipale démissionnaire étant issue de la liste « Guidel au cœur », seul un candidat issu de cette liste peut lui succéder afin de respecter la représentation proportionnelle.
Le groupe « Guidel au cœur » propose la candidature de Monsieur Thierry GAËTAN.

Ainsi, la nouvelle commission serait composée des membres suivants :

	Affaires sociales et emploi
GUIDEL AU CŒUR	J. DANIEL (Président de la commission)
GUIDEL AU CŒUR	A. BUZARE
GUIDEL AU CŒUR	AM. GARANGE
GUIDEL AU CŒUR	A. MESTRIC
GUIDEL AU CŒUR	M. FOIDART
GUIDEL AU CŒUR	P. LE STUNFF
GUIDEL AU CŒUR	A. FREOUX
GUIDEL AU CŒUR	T. GAËTAN
GUIDEL AVENIR	E. MORIO
GUIDEL AVENIR	C. DEMANGEON
GUIDEL AVENIR	D. LEMARCHAND
GUIDEL POUR TOUS	I. LOISEL
GUIDEL POUR TOUS	R. KERDELHUE

L'article L 2121-21 du CGCT précise que le vote se déroule à bulletin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, de procéder au vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 mai 2024,

DECIDE, à l'unanimité, de recourir à un vote à main levée.

DESIGNE Monsieur Thierry GAËTAN pour siéger à la place de Madame Françoise HENRIQUEZ au sein de la commission des affaires sociales et de l'emploi.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Guidel, le 31 Mai 2024
Le Maire,
Joël DANIEL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.